



Déclaration de la CGT Educ'action de Nantes à la CAPA du 11 mai 2021

Cette CAPA se tient dans une période sanitaire inédite et qui se prolonge. Celle-ci a entraîné plusieurs protocoles sanitaires dans les écoles et établissements scolaires mais à aucun moment la volonté du ministère n'a été de réduire globalement les effectifs de classe, ce qui aurait permis de mettre en place une meilleure protection de la communauté éducative et la distanciation physique. Ce choix aurait nécessité un recrutement massif de personnels d'enseignement, d'orientation, santé, sociale pour tenter de pallier aux inégalités d'apprentissage qui se sont accrues lors des confinements. Nous revendiquons un plan d'urgence pour l'Éducation nationale !

Pour garantir leur réussite scolaire, leur apprentissage citoyen, leur projet professionnel, il est indispensable que les élèves puissent travailler en effectifs réduits de façon permanente. Seules des DHG suffisantes peuvent permettre cette qualité d'apprentissages. C'est uniquement ainsi que peuvent être mis en œuvre les objectifs et axes du projet académique déterminés pour la période 2018-2022 : « Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève » ; « Accompagner l'élève dans la construction de son parcours » ; « Garantir l'insertion ». Les DGH doivent donc être en adéquation avec ce projet académique sans quoi les ambitions resteront à minima en laissant des élèves sur la route dans un contexte social où la nécessité de former des futur-es citoyen.nes et professionnel-les est un enjeu sociétal.

Or en totale contradiction avec ces objectifs, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports fait le choix dans toute la France de supprimer des postes d'enseignant-es. Le Journal officiel du 24 janvier porte annulation de 212 501 312,60€ du budget de l'Éducation nationale, et report de cette somme au budget 2021. Cette somme correspond à 4 200 postes d'enseignant-es dans un budget qui supprime 1 800 postes dans le second degré.

Alors que le ministre rappelle le savoir-faire des lycées professionnels, la coupe envisagée dans les moyens attribués va dégrader les conditions d'enseignement et de transmission des savoirs. Les dispositifs d'AP, de co-intervention, de chefs d'œuvre alourdissent le travail des enseignant-es.

Dans sa dernière communication, le ministre a oublié encore la voie pro et ses élèves. La CGT Educ'action rappelle son exigence d'un traitement équitable des candidat-es, dans le respect des contraintes sanitaires garantissant la santé de tou-te-s. Depuis novembre, nous n'avons cessé de faire des propositions et de demander une adaptation des programmes. Rien n'a été anticipé par le ministère. En conséquence, les personnels et les élèves se trouvent dans une situation de stress qui était évitable. Nous demandons une adaptation des sujets d'examen, une neutralisation du chef d'œuvre en CAP et un allègement de la pression certificative est indispensable !

Nous attendons des autorités rectorales et départementales qu'elles jouent leur rôle auprès du ministère, afin que les moyens nécessaires d'enseignement soient attribués aux établissements scolaires. Nous demandons une augmentation conséquente du volume horaire des DGH avec la création d'heures postes et non pas d'heures supplémentaires qui alourdissent la charge de travail des enseignant-es. La politique de réussite pour tous et toutes ne doit pas se limiter à de l'affichage.

Les commissions administratives paritaires, un des piliers du Statut général, ont été remises en cause par le gouvernement par la loi de transformation de la fonction publique. La CGT rappelle son profond attachement aux commissions paritaires, qui sont et doivent rester l'outil prioritaire dans la gestion des carrières des personnels.

D'ailleurs, les recours en révision d'évaluation sont à l'ordre du jour. Dans de nombreux établissements, des collègues restent démoralisé-es et dégoûté-es par ces modalités. Les appréciations finales sont souvent perçues comme injustes et bien loin de la bienveillance dont font preuve les collègues auprès de leurs élèves. Aussi, le caractère subjectif de l'appréciation professionnelle de nos collègues par l'inspecteur ou l'inspectrice et/ou le ou la chef-fe d'établissement est de notre point de vue problématique.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon et de grade automatique pour tou-tes avec une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation, comme c'est le cas pour certains corps de ce ministère notamment pour celui des personnels de direction.

Le paritarisme fait blocage aux favoritismes et passe-droits divers. C'est un acquis en matière de transparence et de traitement égalitaire des carrières des personnels. Les élu-es CGT siègent sur la base de l'intérêt du service public et des personnels. Nous associons et informons largement les personnels sur le fonctionnement réel des commissions.

Les CAP restent donc un outil de transparence et de traitement égalitaire des carrières. La notion de carrière, acquis de la fonction publique, se contrôle ainsi en CAP.

Nous concluons par nos remerciements aux salarié-es du rectorat qui subissent également de plein fouet les restrictions budgétaires avec des suppressions de postes ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail avec le dogme « faire toujours mieux et plus avec moins de moyens ».

CGT Educ'Action Nantes